

# Quoi qu'il en coûte ?

## Quoi qu'il en coûte ? Loi de finance de la sécurité sociale

### Quoi qu'il en coûte ?

## Loi de finance de la sécurité sociale

Marianne COUDROY, relecture Marie-Paule LE NINAN, FOF-BRETAGNE

Avec le premier confinement, certaines règles et idées du libéralisme ont été suspendues :

- la santé passait avant le marché
- la nécessaire indépendance sanitaire mettait en question des délocalisations : molécules médicamenteuses, oxygène, masques, etc.
- en mai, le ministre de la Santé affirmait qu'il fallait « sortir du dogme de la fermeture des lits ».

Hélas, les vieux réflexes sont vite revenus :

Au Ségur de la santé, les soignants paramédicaux ont obtenu, grâce à une forte mobilisation en juin, une augmentation de 183 euros sur deux ans (ils réclamaient 300 pour tous) et la prime covid pour certains. Mais les moyens en personnels et les conditions de travail n'ont pas été revus à la hausse. Au contraire, avec l'urgence sanitaire : passage contraint aux journées de 12h dans certains services, suppression des congés, obligation pour certains personnels testés positifs de rester en service... Les départs de soignants se multiplient. Les infirmiers ne restent pas plus de deux ans à l'hôpital. En Île de France par exemple, 500 postes budgétés à l'APHP ne sont pas pourvus et certains lits de réanimation ne peuvent être ouverts faute de personnel.

Les plans de restructuration des hôpitaux se sont poursuivis, les regroupements d'hôpitaux, les « modernisations » ont continué, se traduisant par des fermetures de lits, de services, en pleine crise sanitaire. Les ouvertures de lits « Covid » ayant cette particularité d'être limités au temps de l'épidémie et de n'être pas pérennes.

Fin octobre, on apprenait le projet de désengagement et démantèlement du groupe Sanofi en France et en Europe, par un mémo confidentiel de la direction de Sanofi précisant l'arrêt des productions des principes actifs chimiques à l'horizon 2024. Les six sites français sont menacés. Ce serait la disparition de l'outil industriel pharmaceutique le plus important en France.

# Loi de finance de la Quoi qu'il en coûte ? Loi de finance de la sécurité sociale

## Une loi de financement de la sécurité sociale exceptionnelle

Déficit inédit et dépenses de santé exponentielles, à cause du Covid 19, mais aussi allongement du congé paternité et création d'une cinquième branche dédiée à la prise en charge de la dépendance, instauration d'un forfait de 18 € pour tout passage aux urgences non suivi d'hospitalisation : voici les principales caractéristiques du budget de la Sécu 2021.

Ce budget chiffre le déficit de la Sécu pour l'année en cours, et le résultat est estimé à 44,7 milliards d'euros (contre un peu plus de 5 milliards en 2019), avec 30 milliards pour la branche maladie et 7,9 milliards pour la branche retraite.

Les quatre branches historiques de la Sécu (santé, retraite, famille, accidents du travail) se retrouvent dans le rouge.

## Une branche dépendance, mais peu de financements

Le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) acte la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale, dédiée à la prise en charge de la dépendance, de la perte d'autonomie. Elle doit venir s'ajouter aux quatre branches existantes : maladie, retraite, famille, accidents du travail.

Elle regroupera à partir de l'an prochain les crédits destinés aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes, sans nouveaux financements prévus.

Cette branche sera financée par la CSG, donc l'impôt et non les cotisations.

**25 jours de congés parental pris en charge par la Sécu** : à partir de juillet prochain, la durée du congé pour un père – le second parent – d'un enfant à naître ou adopté passera de 14 à 28 jours, dont 7 obligatoires. Les trois jours du congé de naissance seront toujours à la charge de l'employeur, et les 25 jours restants seront indemnisés par la Sécurité sociale.

**Forfait de 18 €** pour tout passage aux urgences non suivi d'hospitalisation.

De nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu la déficience de la permanence des soins. Voilà qui fera payer le manque de médecins aux patients.

# Quoi qu'il en coûte ?

## Quoi qu'il en coûte ? Loi de finance de la sécurité sociale

### Un déficit très important, même en 2021

L'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) est donc relevé de 7,6% pour cette année, contre +2,45% dans le PLFSS initial, voté fin 2019. Et comme ni l'année ni l'épidémie ne touchent à leur fin, une révision à la hausse de ces dépenses est encore possible.

S'ajoutent pour 2021, 7,3 milliards d'euros pour financer les " accords de Ségur ", signés en juillet. Quelque 5,7 milliards seront dédiés à la revalorisation des salaires des soignants et 1,6 milliard aux investissements dans le système de santé. Au total, le gouvernement prévoit un Ondam en hausse de 3,5% en 2021.

Pour 2021, 4 milliards d'euros d'économie sont à nouveau demandés, dont 800 millions à l'hôpital public. Pour rappel, 3 400 lits avaient déjà été supprimés en 2019, 4 000 en 2018. (Entre 2003 et 2017, plus de 69 000 places d'hospitalisation à temps complet ont disparu).

Les déficits liés à la crise du Covid sont transférés à la CADES (Caisse de l'Amortissement de la Dette Sociale).

### La crise n'est pas la même pour tout le monde

En mai 2020 les dividendes d'un tiers des grandes entreprises étaient versés aux actionnaires, pour un montant de 30 milliards d'euros, certains d'entre eux plus importants qu'en 2019.

Les aides financières aux grandes entreprises n'ont pas empêché les plans sociaux (Sanofi, Renault, Air France, Valeo...)

Les inégalités se sont accrues avec le confinement.

### Sources

- Site CGT : [www.cgt.fr/actualites/france/sante/legislation/plfss-2021-4-milliards-deuros-deconomie-imposes-lhopital-public](http://www.cgt.fr/actualites/france/sante/legislation/plfss-2021-4-milliards-deuros-deconomie-imposes-lhopital-public)
- Solidaires : [www.solidaires34.org/spip.php?article3656](http://www.solidaires34.org/spip.php?article3656)
- <http://medicament-bien-commun.org/silence-sanofi-brade-lindependance-sanitaire-de-la-france>